



Conseil Municipal du 10 juin 2022

■ **Etude Assainissement :**

Le dernier diagnostic du réseau a été réalisé en 1999 par le bureau d'études SOGEDO. Celui-ci doit être actualisé pour établir un nouveau schéma directeur chiffrant et hiérarchisant les investissements par niveau d'urgence et d'efficacité sur la collecte et le traitement des effluents. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser un état des lieux des réseaux complétant l'existant, avec une mise à jour des plans et leur intégration au SIG de la communauté de communes et, dans un second temps, de mettre en place un programme de travaux.

Le Conseil municipal décide la mise en œuvre de l'étude diagnostic. Il sollicite à cet effet l'octroi des aides du Département et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui interviennent respectivement à hauteur de 20% et de 50% .

Il valide également la composition du groupe de pilotage de l'étude qui comprendra des délégués de la commune, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Direction Départementale des Territoires (Police de l'eau) et du Département de la Hte Loire.

Assistance Etude assainissement : D'autre part il approuve la demande d'Assistance à la Maîtrise d'œuvre du Département, Ingénierie 43, sous la conduite du Technicien responsable du service Eau et Assainissement.

■ **Reconduction ligne de Crédit :**

Le Conseil approuve la reconduction pour un an de la ligne de Crédit auprès de la Caisse d'Epargne, montant de 200 000€ au taux fixe de 0,99%.

■ **Décisions Modificatives**

Concerne les dépenses de l'étude conduite pour le réseau de chaleur, il s'agit d'inscrire des crédits (une étude complémentaire pour la prise en compte des nouveaux logements intéressés par le chauffage en Bois Energie sur la route du Lizieux est nécessaire).

Le total équivaut à 13 000€ de dépenses équilibrées par les recettes venant de l'ADEME . +7 490€ et +5 510€ ajoutées sur le recours à l'emprunt prévu au budget.

Concerne aussi une décision modificative sur le budget de l'eau à hauteur de 0.28€. Des crédits de même hauteur sont prélevés sur la ligne du compte entretien et réparation.

■ Régularisation foncière

Délibérations concernant un achat de terrain privé par la commune (assise du nouveau chemin rural) et une vente par celle-ci d'une partie de bien de section et de l'assise de l'ancien chemin rural (suite à enquête publique) à Salettes, il s'agit d'une régularisation.

La même procédure devra être suivie pour la vente d'une parcelle communale à Vacheresse, régularisation sur l'emprise d'un chemin rural suite à enquête publique.

■ Publication des actes:

A compter du 01/07/2022 la publication des actes devra être faite par voie dématérialisée pour les communes de plus de 3 500 habitants. Actuellement les actes sont publiés sous format papier .

Le conseil décide de garder pour l'instant la publication de ces actes sous format papier.

Il est envisagé de choisir la voie dématérialisée via la mise en place d'un tableau numérique accessible aux citoyens, plus efficace qu'un affichage papier. La commune étudie cette solution avec un prestataire.

■ SUBVENTIONS :

ACCA Le Mazet >>1000€ pour l'organisation du concours national réalisé au mois de mars.

Foot Mazet-Chambon-Tence . Le Conseil Municipal du Mazet se réjouit de cette belle entente sportive entre les trois villages . Le budget du club prévoit une augmentation du soutien financier(de 1000 à 1500€ /an pour la commune) , le conseil municipal y est favorable dans la mesure où les deux autres communes formant l'entente augmentent proportionnellement leur participation.

Environnement et Patrimoine :

Le Conseil d'Administration de l'association Environnement et Patrimoine du Mazet, dans le cadre de son activité de mise en valeur du Patrimoine du Mazet, a proposé de développer un Parcours botanique autour de Saint-Voy. Christian Grosclaude y a répertorié soixante-cinq plantes qu'il faut identifier par une étiquette. Une subvention de 1286,21€ TTC (prise en charge des étiquettes et des piquets) est accordée par le Conseil.

Ecole : Une subvention complémentaire de 300€ est accordée à l'Ecole Albert CAMUS en raison d'une augmentation des effectifs (103 élèves accueillis à ce jour) il s'agit notamment d'achat de manuels.

■ **DIVERS :**

Enfouissement télécom FAURIE : Le syndicat d'énergie de la Haute-Loire demande la rénovation et l'enfouissement d'une partie du réseau télécom à FAURIE-MAJAL. Le syndicat prend en charge une partie, le reste à charge pour la commune s'élève à 8 544. 11€.

ILLIWAP :

La CCHL va signer un contrat Illiwap Premium pour la communauté de communes et nos 6 communes. Illiwap est une application mobile citoyenne qui permet d'alerter et d'informer les habitants d'un territoire. Via un « abonnement gratuit » à différents domaines (sports, culture, viabilité hivernale, réseaux, ...), l'utilisateur est alerté. Pierre Suchère sera la personne référente concernant la commune.

Reprise chemin d'accès et déplacement du réseau assainissement à La Chalayouse dans le domaine public:

Le Conseil donne son accord pour le déplacement du chemin, sa réfection et la reprise de l'assainissement par l'entreprise Faurie, une participation est demandée aux riverains.